

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Le conseil municipal de la commune de Diesen, dûment convoqué le 5 juin 2024 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Etaient présents : WALKOWIAK Gabriel, VINGTANS René, SIMONETTO Katia, RESLINGER Pierre, JAGER Jean-Paul, KANNENGIESSER Gilles, KARDACH Marie-Annick, , WIRTZLER Donatela, LAZZARO Aline.

Absents représentés : SKICA Christian par JAGER Jean-Paul, KONIECZNY Virginie par VINGTANS René.

Absent excusé : HUWER Laurent, COURS Olivier, GUEBEL Patrick

Absents non excusés : -

Mme LAZZARO Aline est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

0. Informations
- 2024-06-01 Approbation du PV de la séance du 8 avril 2024 et signatures
- 2024-06-02 Suppression postes Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe à raison de 19,20h/semaine et 24h/semaine
- 2024-06-03 Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (poste ATSEM)
- 2024-06-04 Création poste Adjoint Administratif principal 2ème classe à compter du 1er août 2024
- 2024-06-05 Autorisation signature convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Hargarten aux Mines en juillet 2024
- 2024-06-06 Autorisation signature convention de mise à disposition d'un agent de la commune à la mairie de Hargarten aux Mines à partir de septembre 2024
- 2024-06-07 Remplacement de délégués au Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire des communes du collège Bergpfad

0. Informations.

M. le Maire informe les élus :

- Les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.
- Fleurissement du 25 mai
- Elections législatives des 30 juin et 7 juillet
- Remise prix projets école (CASAS)
- CASAS encombrants
- Organisation course par Gazelenergie le 8 septembre
- Organisation anniversaire 70 ans de Diesen le 27 octobre
- Fête de l'école 14 juin

2024-06-01 Approbation du PV de la séance du 8 avril 2024 et signatures.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-02 Suppression postes Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à raison de 19,20h/semaine et 24h/semaine

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité social territorial.

Etant donné que les 2 postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe (ménage foyer - mairie et assistante maternelle), ne seront plus pourvus il n'est plus utile de les conserver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 12/04/2024 ;

Sur proposition du Maire et considérant qu'il n'y a pas lieu de garder ces postes ouverts ;

DECIDE :

- de supprimer les 2 postes d'Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe à compter du 12/06/2024.

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

• Modification du tableau des emplois

Suite à la suppression de ces postes,

VU le tableau des emplois

DECIDE

-de modifier comme suit le tableau des emplois

Tableau des effectifs jusqu'au 11/06/2024				Tableau des effectifs à partir du 12/06/2024			
Nb	GRADE	Cat.	Nb heures	Nb	GRADE	Cat.	Nb heures
1	Adjoint administratif territorial (non pourvu)	C	TC	1	Adjoint administratif territorial (non pourvu)	C	TC
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (non pourvu)	C	TC	1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (non pourvu)	C	TC
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe (non pourvu)	C	19,20/35	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	TC
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe (non pourvu)	C	24/35	1	Agent de maîtrise principal	C	TC
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	TC	1	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	28/35
1	Agent de maîtrise principal	C	TC	1	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe	C	22/35
1	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	28/35	1	Adjoint d'animation	C	22/35
1	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe	C	22/35	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC
1	Adjoint d'animation	C	22/35	1	Adjoint Technique territorial	C	5/35
1	Adjoint Technique territorial	C	5/35				
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC				

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-03 Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (poste ATSEM)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la diminution des effectifs de l'école, l'agent n'a pas eu besoin d'intervenir tout au long de l'année scolaire au service garderie-cantine, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

De porter la durée du temps de travail de l'emploi de Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet créé initialement pour une durée de 22 heures par semaine par délibération du 13/07/2021 (date de la délibération ayant créé l'emploi initial), à 20 heures 50 par semaine à compter du 01/09/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU Le Code général de la fonction publique (CGFP), articles L542-1 à L542-5

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-04 Création poste Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2024

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en remplacement de l'agent parti par voie de mutation, à compter du 1^{er} août 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-8 du CGFP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

Modification du tableau des emplois

Suite à la création de ce poste,

VU le tableau des emplois

DECIDE

- **De modifier comme suit le tableau des emplois**

Tableau des effectifs jusqu'au 31/07/2024				Tableau des effectifs à partir du 01/08/2024			
Nb	GRADE	Cat.	Nb heures	Nb	GRADE	Cat.	Nb heures
1	Adjoint administratif territorial (non pourvu)	C	TC	1	Adjoint administratif territorial (non pourvu)	C	TC
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (non pourvu)	C	TC	1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (non pourvu)	C	TC
1	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	TC	1	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	C	TC
1	Agent de maîtrise principal	C	TC	1	Agent de maîtrise principal	C	TC
1	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	28/35	1	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	28/35
1	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe	C	22/35	1	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe	C	22/35
1	Adjoint d'animation	C	22/35	1	Adjoint d'animation	C	22/35
1	Rédacteur principal 2ème classe	B	TC	1	Rédacteur principal 2ème classe	B	TC
1	Adjoint Technique territorial	C	5/35	1	Adjoint Technique territorial	C	5/35
				1	Adjoint Administratif territorial principal 2ème classe	C	TC

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-05 Autorisation signature convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Hargarten aux Mines en juillet 2024

L'agent titulaire recruté au secrétariat à compter du 1^{er} août 2024, sera mis à disposition de notre service par sa commune d'origine à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 1 mois et à raison de 8 heures par semaine.

Le Conseil Municipal prend acte de cette mise à disposition et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-06 Autorisation signature convention de mise à disposition d'un agent de la commune à la mairie de Hargarten aux Mines à partir de septembre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition à la commune de Hargarten aux Mines d'un agent communal titulaire, du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 6 mois et à raison de 4 heures par semaine (si la commune de Hargarten aux Mines, suite à la mutation de cet agent, n'a pas réussi à recruter un remplaçant).

Le Conseil Municipal prend acte de cette mise à disposition et autorise le Maire à établir la convention et signer tous les documents y afférents.

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

2024-06-07 Remplacement de délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des communes du collège Bergpfad (SIVOS)

Suite à la démission de certains élus nommés délégués au Syndicat intercommunale à Vocation Scolaire des communes du collège Bergpfad (SIVOS) ; il est demandé de renommer l'ensemble des délégués :

COMMISSION ET DELEGATIONS	Délégués	Suppléants
SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des communes du Collège Bergpfad	- KONIECZNY Virginie - KANNENGIESSER Gilles	- SIMONETTO Katia - WIRTZLER Donatela

Votants : 9 (2 procurations) Pour : 11 Contre : - Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 18h40.

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gabriel Walkowiak", is written over a horizontal line.